



COMMUNE D'AUSSONNE

 EXTRAIT N° 50/11
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 OCT. 2011

Affiché le : 07 OCT. 2011

L'An deux mille onze, le vingt neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, ZAMBONI, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, GESTA, MOUNIC.

PROCURATIONS

M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	Mme GESTA
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme BELLION-ETIENNE	à	M. MARQUIER

Secrétaire : Monsieur Sébastien RIGAUD à été élu à l'unanimité.

OBJET : Décision Modificative N° 4

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir régulariser des écritures antérieures, il convient de modifier le budget communal ainsi que suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
C/022 - DIVER 01..... - 34 568	
C/6554 - ECLAI 814..... + 34 568	
0	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
C/2188 DIVER 01..... + 34 568	C/238 DIVER 01..... + 34 568
C/204151 VOI 822..... + 80 000	
C/2152 VOI 822 + 20 000	
C/2111 DIVER 01..... - 100 000	
34 568	34 568

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la décision budgétaire modificative telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 septembre 2001

Le Maire,

Lysiane MAUREL

